

SCI A.M.I
A CAPITAL DE 1000€
16 VILLA DES MARRONNIERS 93240 STAINS
RCS BOBIGNY 539 945 873

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

L'an deux mille VINGT cinq et le QUINZE Juillet à seize heures et 20 minutes Les associés se sont réunis au siège social de la société sur la convention faite Conformément aux dispositions des statuts

L'assemblée est présidée par **Monsieur BEKMEZCIOGLU Michel** NE LE 19/18/19790 A PARIS 18EME DE NATIONALITE FRANCAISE Demeurant 12 RUE DE L'ABREUVOIR 95200 SARCELLES

Sont présents

Monsieur BEKMEZCIOGLU Michel
NE LE 19/18/19790 A PARIS 18EME
DE NATIONALITE FRANCAISE
Demeurant 12 RUE DE L'ABREUVOIR 95200 SARCELLES

Monsieur BEKMEZCIOGLU Agop
Né le 02/04/1984 à SARCELLES (95)
DE NATIONALITE FRANCAISE
Demeurant 14 Bis rue Chemin des Dames 95400 ARNOUVILLE LES GONESSES

Monsieur BEKMEZCIOGLU Ibrahim
Né le 06/05/1956 à ALTINOZU TURQUIE
DE NATIONALITE FRANCAISE
Demeurant 16 Villa des Marronniers 93240 STAINS

Le Président constate que la totalité du capital est représentée et qu'en conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président indique que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**CESSION DE PARTS SOCIALES
MIS A JOUR DES STATUTS**

La discussion est ouverte. Diverses observations sont présentées.

Personne ne demandant plus la parole. Le Président met aux voix les résolutions suivantes :

BM

BA

BI

PREMIERE RESOLUTION

préalablement à la cession de parts, objets des présentes, exposé ce qui suit :

Monsieur BEKMEZCIOGLU Michel est titulaire de 40 parts sociales de 10€ l'action

Monsieur BEKMEZCIOGLU Agop est titulaire de 40 parts sociales de 10€ l'action

Monsieur BEKMEZCIOGLU Ibrahim est titulaire de 20 parts sociales de 10€ l'action

. Il a été décidé d'une cession de parts sociales en date du 15 juillet 2025

Monsieur BEKMEZCIOGLU Ibrahim cède et transporte par les présentes, sous les garanties habituelles de fait et de droit 10 parts sociales à **Monsieur BEKMEZCIOGLU Michel** et **10 parts sociales à Monsieur BEKMEZCIOGLU Agop**

DEUXIEME RESOLUTION

- Les actionnaires décident de mettre à jour les statuts au 15/07/2025

- Toutes ses résolutions sont adoptées à l'unanimité.
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

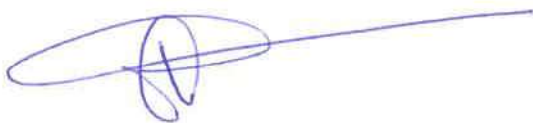
Gérant et associé

Monsieur BEKMEZCIOGLU Michel



Associé

Monsieur BEKMEZCIOGLU Agop



Associé partant

Monsieur BEKMEZCIOGLU Ibrahim

